



Accusation d'attouchement à tort- que faire?

Par **soldemanana**, le **01/06/2011** à **23:16**

Bonjour, mon frère est accusé par son ex-belle-fille (il est séparé de la mère depuis 2006) d'attouchement qui auraient eu lieu en 2000. Il a été convoqué et mis en garde à vue lundi soir et libéré aujourd'hui. Il n'y a pas d'éléments autre que la parole de la jeune fille de 24 ans contre celle de mon frère. Son avocat lui a cependant conseillé d'avouer ces attouchements pour sortir de garde à vue. Est-ce normal? Que pouvait-il se passer s'il maintenait qu'il n'y avait jamais eu d'attouchements? Pouvaient-il le garder? combien de temps? Que va-t-il lui arriver maintenant? Pourra-t-il prouver que ce sont des accusations mensongères? La parole de la présumée victime a-t-elle plus de valeur que celle de l'accusé? Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **23:18**

Il a avoué en présence de son avocat ???? Si oui et qu'il vous a raconté que son avocat lui avait dit d'avouer alors qu'il clame son innocence, peut-être que vous devriez vous demander le degré de bobards que votre frère vous raconte parce qu'il ne veut pas que vous sachiez ce qu'il a fait